AR Prefecture

006-210600060-20210412-20210416-DE
Reçu le 16/04/2021
Publié le 16/04/2021

DELIBERATION N°2021-04-16

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Date de convocation : 07.04.2021

Séance du 12 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un le douze avril 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Visio conférence, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. ARZANI Jean-Pierre
Mme PERNOT Chantal
M. Joël PIERACCINI
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
Mme LEURETTE Catherine
Mme GIGNOUX Laure
M. MERCIER Thierry
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
M. COUBETERGUES Benoît
M. BARBIER Olivier
Mme VONNER Isabelle
M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline
Mme DI BARTOLO Claire

Excusés :

Mme LEBRETON Elisabeth a donné procuration à Mme FAYOLLE Patricia.
M ANDRIO Franck

DI BAROLO Claire a été nommé(e) secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 1
Votants : 18

AR Prefecture

006-210600060-20210412-20210416-DE
Reçu le 16/04/2021
Publié le 16/04/2021

OBJET : PRESENTATION DES PROJETS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE L'AGENDA 21 ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Le Conseil Municipal,

Considérant la volonté de la Metropole Nice Cote d'Azur de renforcer son soutien aux actions de l'Agenda 21 métropolitain portées par les communes, dans le cadre de leurs compétences, par l'octroi d'une aide financière à travers un appel à projets.

Considérant appel à projets 2021 qui porte sur 8 thématiques auxquelles la Métropole que sont : l'utilisation des énergies renouvelables ; la lutte contre la pollution plastique ; la lutte contre le gaspillage alimentaire ; la lutte contre la pollution lumineuse ; la gestion écologique des espaces verts et de nature ; la végétalisation et la perméabilisation des villes ; l'agriculture urbaine, dont les jardins familiaux, partagés, pédagogiques et d'insertion ; l'économie circulaire, sociale et solidaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 6800 euros pour la création d'un jardin pédagogique à l'école de la Prairie

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 13 Avril 2021

Le Maire,

MAIRIE D'ASPREMONT 06 (Alpes Maritimes)

Pascal BONSIGNORE